

N° 286

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 mai 1977.

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*relatif à l'application du Traité de coopération en matière de brevets
fait à Washington le 19 juin 1970.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.)

Voir les numéros :

Sénat : 431 (1975-1976), 50 et in-8° 23 (1976-1977).

Assemblée nationale (5° législ.) : 2609, 2802 et in-8° 654.

Brevets d'invention. — *Traités et conventions - Propriété industrielle - Institut national de la propriété industrielle.*

L'Assemblée nationale a modifié, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Articles premier à 9.

..... Conformes

Art. 10.

La présente loi est applicable dans les territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, des Terres australes et antarctiques françaises, de Wallis et Futuna, et dans le département de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Art. 11.

..... Conforme

Délibéré en séance publique, à Paris, le 4 mai 1977.

Le Président,

Signé : EDGAR FAURE.